

ÉTATS FINANCIERS
du
FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.
Pour l'exercice clos
LE 31 DÉCEMBRE 2013
et pour la période débutant à la date de constitution,
LE 6 SEPTEMBRE 2012 ET SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du

FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./ BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), INC./ Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc., qui comprennent l'état de la situation financière aux 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012, et les états des opérations et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, et pour la période débutant à la date de constitution, le 6 septembre 2012 se terminant le 31 décembre 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable pour la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), INC./Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc. aux 31 décembre 2013 et 2012, et les résultats de ses opérations, l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, et pour la période débutant à la date de constitution, le 6 septembre 2012 et se terminant le 31 décembre 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario
Le 25 février 2014.

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUX 31 DÉCEMBRE 2013 ET 2012

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<u>ACTIF</u>		
ACTIF COURANT		
Encaisse	2 505 455 \$	- \$
Apports à recevoir - note 4	285 714	3 000 000
Frais payés d'avance	<u>3 429</u>	<u>-</u>
	2 794 598	3 000 000
ACTIF À LONG TERME		
Apports reportés - note 4	<u>1 714 286</u>	<u>-</u>
	<u>4 508 884 \$</u>	<u>3 000 000 \$</u>
<u>PASSIF ET ACTIF NET</u>		
PASSIF COURANT		
Comptes à payer et frais courus - note 5	20 778 \$	- \$
Frais adjugés à payer - note 6	<u>30 948</u>	<u>-</u>
	51 726	-
ACTIF NET		
Non affecté	<u>4 457 158</u>	<u>3 000 000</u>
	<u>4 508 884 \$</u>	<u>3 000 000 \$</u>

Approuvé par le Conseil :

DAVID MCKENDRY
..... Administrateur

LYNNE TOUPIN
..... Administrateur

ROBERT FARMER
..... Administrateur

(voir notes ci-jointes)



FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.

ÉTATS DES OPÉRATIONS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013
ET POUR LA PÉRIODE DÉBUTANT À LA DATE DE CONSTITUTION,
LE 6 SEPTEMBRE 2012 ET SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE, 2012

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
REVENUS		
Apports	2 000 000 \$	3 000 000 \$
Intérêts	<u>14 521</u>	<u>-</u>
	<u>2 014 521</u>	<u>3 000 000</u>
DÉPENSES		
Frais adjugés - note 6	331 042	-
Agent de coûts	138 562	-
Honoraires des administrateurs	35 623	-
Frais professionnels	42 596	-
Audit	5 000	-
Assurances	4 034	-
Frais bancaires	<u>506</u>	<u>-</u>
	<u>557 363</u>	<u>-</u>
REVENUS NETS	1 457 158	3 000 000
ACTIF NET, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>3 000 000</u>	<u>-</u>
ACTIF NET, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>4 457 158</u> \$	<u>3 000 000</u> \$

(voir notes ci-jointes)



**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013
ET POUR LA PÉRIODE DÉBUTANT À LA DATE DE CONSTITUTION,
LE 6 SEPTEMBRE 2012 ET SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE, 2012**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
FLUX DE TRÉSORERIE TIRÉS DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenus nets	1 457 158 \$	3 000 000 \$
Variations des éléments suivants :		
Apports à recevoir	1 000 000	(3 000 000)
Frais payés d'avance	(3 429)	-
Comptes à payer et frais courus	20 778	-
Frais adjugés à payer	<u>30 948</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	2 505 455	-
TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>-</u>	<u>-</u>
TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2 505 455 \$</u>	<u>- \$</u>

(voir notes ci-jointes)



**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013
ET POUR LA PÉRIODE DÉBUTANT À LA DATE DE CONSTITUTION,
LE 6 SEPTEMBRE 2012 ET SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE, 2012**

1. NATURE DES OPÉRATIONS

En mars 2011, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ("CRTC") a publié la décision de radiodiffusion 2011-163 du CRTC qui a établi le Fonds de Participation à la Radiodiffusion (le "Fonds"). Le mandat, défini sous la politique réglementaire de la décision de diffusion de CRTC 2012-181 est : de contribuer aux dépenses des groupes de consommateurs et des organismes de défense de l'intérêt public représentant l'intérêt public et les intérêts des utilisateurs non commerciaux auprès du CRTC en matière de radiodiffusion en vertu de la Loi sur la radiodiffusion; de soutenir la recherche, l'analyse et la défense des intérêts menées dans les deux langues officielles lors des instances de radiodiffusion en vertu de la Loi sur la radiodiffusion; d'engager un agent de coûts indépendant qui est responsable, sous réserve du pouvoir prépondérant du conseil d'administration, du fonctionnement quotidien du FPR; et d'accomplir tout ce qui contribue à la réussite de ce qui précède.

Le Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), INC./Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc. ("FPR") a été constitué le 6 septembre 2012, sans capital actions, en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, pour exploiter le Fonds. Le Fonds a accepté les formulaires de demande de frais adjugés à compter du mois d'avril 2013, pour les frais encourus le ou après le 26 mars 2012.

Le Fonds opère sur une base à but non lucratif et n'est donc pas sujet aux impôts sur le revenu, conformément à l'article 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de comptabilité

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, que l'on trouve à la partie III du Manuel de CPA Canada.

Constatation des recettes

Le Fonds utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports :

Les apports au Fonds sont établis par les décisions du CRTC. Les apports sont comptabilisés aux revenus en lien avec les dates des décisions appropriées du CRTC. Certains apports sont dus par les contributeurs en plusieurs versements couvrant plusieurs exercices. À la date des états financiers, les apports non reçus sont reconnus comme apports à recevoir à l'état de la situation financière.

L'intérêt créditeur est gagné sur le compte bancaire du Fonds et est comptabilisé au revenu lorsqu'il est gagné.

Frais adjugés à payer

Aucune échéance n'existe pour les organisations postulantes de demandes de frais adjugés. Les frais adjugés sont donc reconnus aux dépenses et au passif du Fonds lors de la réception de la demande par l'agent de coûts. Le montant comptabilisé, évalué en date des états financiers, représente le montant le plus probable à être autorisé par le conseil d'administration du Fonds. Toute sur ou sous estimation des provisions pour frais adjugés est reconnue comme ajustement à la dépense de frais adjugés au courant de l'exercice où le montant est déboursé.

FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013
ET POUR LA PÉRIODE DÉBUTANT À LA DATE DE CONSTITUTION,
LE 6 SEPTEMBRE 2012 ET SE TERMINANT 31 DÉCEMBRE, 2012

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES - Suite

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur et subséquemment au coût amorti à la fin de l'exercice.

Les coûts de transaction associés à l'acquisition et à la disposition des investissements sont comptabilisés à la dépense lorsqu'ils sont engagés.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif, du passif et des actifs et passifs éventuels en date des états financiers et sur les revenus et les dépenses comptabilisés pour l'exercice.

La direction utilise des estimations quand elle inscrit les frais adjugés et les frais adjugés à payer. À leur réalisation, les résultats pourraient être différents de ces estimations et ces différences pourraient représenter des montants significatifs.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DE RISQUE

Le Fonds s'expose et gère divers risques financiers découlant de ses opérations et n'utilise pas de contrats d'instruments financiers, y inclus des instruments financiers dérivés à fins spéculatives.

Les risques principaux auxquels le Fonds est exposé et ses politiques de gestion de risque sont comme suit :

Risque de crédit

Le Fonds est exposé au risque de crédit provenant de son encaisse et de ses apports à recevoir. L'encaisse du Fonds est déposée auprès d'une institution financière canadienne et la direction ne croit pas qu'il y ait un risque important de crédit sur ces montants. Les apports à recevoir du Fonds proviennent d'une seule entreprise. Il existe donc un risque que le contributeur manque à ses obligations financières avant de payer, en entier, la somme due. La direction croit que ce risque de défaut est minime étant donné que le respect de l'obligation de financement est nécessaire pour que le contributeur reste en bonne grâce avec son organisme de réglementation, le CRTC.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Le Fonds gère avec soins ses obligations financières et n'encourra pas de passif au-delà de la disponibilité de ses réserves de trésorerie.

FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013
ET POUR LA PÉRIODE DÉBUTANT À LA DATE DE CONSTITUTION,
LE 6 SEPTEMBRE 2012 ET SE TERMINANT 31 DÉCEMBRE, 2012

3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DE RISQUE - Suite

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché est composé du risque d'intérêt, du risque de change et du risque de prix - autre.

(i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments ou des flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en fonction de facteurs liés aux taux de la valeur du dollar canadien par rapport aux taux des devises étrangères.

Le Fonds n'opère qu'en devises canadiennes et n'est donc pas sujet au risque de taux de change.

(ii) Risque du taux d'intérêt

Le risque du taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les taux d'intérêts sur les marchés

L'intérêt reçu sur le solde bancaire quotidien du Fonds est calculé d'après le taux d'intérêt composé préférentiel de la banque. Le Fonds n'est donc pas sujet au risque du taux d'intérêt.

(iii) Risque de prix - autre

Le risque de prix - autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie à être tirés d'instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché (autres que celles dont la cause est le risque de change ou le risque du taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier, à son émetteur ou à des facteurs ayant effet sur des instruments similaires sur le marché.

Le Centre n'est pas sujet au risque de prix - autre.

Changements des risques

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans l'exposition aux risques du Fonds depuis sa constitution.

4. APPORTS À RECEVOIR

Au 31 décembre 2012, l'apport à recevoir de 3 000 000 \$ est le résultat de la décision de radiodiffusion CRTC 2011-163 et est à recevoir de BCE inc. ou ses sociétés liées. Ce montant a été reçu en mars 2013.

Au 31 décembre 2013, il existe un autre apport à recevoir de 2 000 000 \$ provenant aussi de BCE inc. ou de ses sociétés liées, en résultat de la décision de radiodiffusion CRTC 2013-310. L'apport est à recevoir en sept paiements annuels égaux de 2014 à 2020. La portion à recevoir d'ici 12 mois de la date de l'état de la situation financière est donc de 285 714 \$. Ce montant est présenté à l'actif à court terme. Le solde restant est présenté à l'actif à long terme.

FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013
ET POUR LA PÉRIODE DÉBUTANT À LA DATE DE CONSTITUTION,
LE 6 SEPTEMBRE 2012 ET SE TERMINANT 31 DÉCEMBRE, 2012

5. **COMPTES À PAYER ET FRAIS COURUS**

Les comptes à payer et frais courus ne comprennent pas de remises gouvernementales à payer en 2013 ou 2012.

6. **FRAIS ADJUGÉS**

Au 31 décembre, le statut des frais adjugés est comme suit:

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Demandes reçues, autorisées et payées	300 094 \$	- \$
Demandes reçues, autorisées et inscrites aux comptes à payer	-	-
Demandes reçues, non autorisées et inscrites aux comptes à payer	<u>30 948</u>	<u>-</u>
Dépense totale de frais adjugés pour l'année	<u>331 042 \$</u>	<u>- \$</u>

Depuis le 31 décembre 2013 et avant la publication de ces états financiers, des demandes supplémentaires de 183 217 \$ ont été reçues.

7. **ENGAGEMENTS**

Le Fonds a signé un contrat avec une entreprise qui accomplira les services d'agent de coûts, ainsi que d'autres activités administratives journalières reliées à l'opération du Fonds. Le contrat prend fin le 15 janvier, 2016 et exige des paiements annuels de 127 000 \$ (avant taxes).

